



Arret de travail pour maladie

Par **bobiza**, le **08/07/2013** à **15:32**

Bonjour,

j'ai prévenu ma responsable de mon arrêt de travail ce jour par sms et lui dit qu'elle pouvait m'appeler si elle souhaitait parler avec moi de ce qui ne va pas.

Elle m'a répondu par sms "qu'elle n'avait pas le droit de m'appeler tant que j'étais en arrêt maladie(respect du code du travail)."

Pouvez-vous m'expliquer pourquoi elle n'a pas le droit.

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **08/07/2013** à **16:40**

Bonjour,

Cela n'est pas formellement une interdiction puisque c'est pratiquement vous qui l'avez sollicité sans qu'elle puisse être accusée de harcèlement mais, si vous êtes en arrêt-maladie, cela n'est pas pour continuer à avoir une quelconque activité professionnelle même s'il ne s'agit que dans parler...